Association Joachim Fleury

TARIFS EN VIGUEUR

AU 1ER AVRIL 2024

Hébergement Permanent

Hébergement	Dépendance		
	GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	GIR 5 et 6
65.08 € (plus de 60 ans) *	22,26 €	14,12 €	5,99 €
Aide du Conseil du Département (APA)	- 16.27 €	- 8.13 €	0,00 €
Reste à charge	71.07 €	71.07 €	71.07 €

*Caution à payer à l'entrée : 30*65.08 € =1 952.40 €*

Hébergement temporaire

Hébergement	Dépendance		
	GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	GIR 5 et 6
65.08 €	22,26 €	14,12 €	5,99 €
Reste à charge	87.34 €	79.20 €	71.07 €

(*) **APA** : Aide Personnalisée à l'Autonomie

Nota : Depuis le 1er Janvier 2017, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor ne verse plus l'**APA** aux Établissements pour les personnes en Hébergement Temporaire. La totalité de la dépendance est facturée au Résident temporaire mais le Conseil Départemental peut verser l'APA directement au Résident.

Tarif Hébergement pour les personnes âgées de moins de 60 ans : 84.43 €

Association Joachim Fleury - EHPAD
27 rue de la barrière - BP 45 - 22250 BROONS
☏ 02.96.84.78.09
association.joachim.fleury@gmail.com - Site internet http://jfleury.fr